

Résolution 17 : commission féministe de l'USS

Pour un accueil extra-familial organisé en véritable service public !

En comparaison internationale, la Suisse accuse un retard inquiétant en ce qui concerne les conditions cadres permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Selon l'UNICEF, la Suisse fait partie des trois pays où les coûts liés à la l'accueil extrafamilial des enfants sont les plus élevés pour les familles ayant un revenu moyen. Outre le coût élevé, l'offre de structures d'accueil de l'enfance est insuffisante dans de nombreuses régions. Et les conditions de travail pâtissent du sous-financement des structures d'accueil qui risque encore de s'aggraver avec les mesures d'économies prévues dans plusieurs cantons. Le personnel de l'accueil extra-familial souffre aussi d'une dévalorisation, car les métiers de l'enfance sont historiquement et encore aujourd'hui très majoritairement exercés par des femmes. Bas salaires, pénurie de personnel et surmenage poussent les professionnel-le-s à quitter la profession, avec pour conséquences une fluctuation élevée parmi les effectifs, une baisse de la qualité de l'encadrement des enfants et une augmentation des risques de maltraitance.

La Confédération se désengage financièrement

Depuis 2021, le Parlement planche sur la manière de remplacer l'actuel programme fédéral d'impulsion en matière de soutien à la création de places d'accueil extrafamilial par un soutien durable, mis en place depuis 2003 et qui a permis la création de 72'000 places d'accueil. S'est finalement imposée la proposition de créer une allocation de garde basée sur la loi sur les allocations familiales (LAFam) qui serait versée directement aux parents. Or, le financement de cette allocation, qui s'élève à 100 francs par mois par enfant jusqu'à 8 ans pour un jour d'accueil par semaine, doit être entièrement réglé au niveau cantonal. Il serait calqué sur le modèle des allocations familiales. Au total, les coûts estimés à la charge des cantons se montent à quelque 700 millions de francs par année. La Confédération, quant à elle, s'engage uniquement à financer des conventions-programmes avec les cantons, visant la création de places d'accueil institutionnelles, ainsi que la création de places spécifiques pour des enfants en situation de handicap pour un crédit de 100 millions de francs sur quatre ans. Les conventions-programmes, tout comme l'allocation de garde, ne sont aucunement liées à des exigences en matière de conditions de travail ou qualité de l'accueil (p.ex ratios d'encadrement pédagogiques, obligation de conclure une CCT). De plus, le crédit prévu pour la Confédération correspond à la moitié des fonds alloués chaque année depuis 2003. En clair, l'allocation de garde correspond à une économie de la Confédération et à un report de charge sur les cantons - un report sur la masse salariale n'étant pas exclue- .

Un changement de cap est nécessaire

Améliorer les conditions cadres qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale est essentiel pour avancer vers une répartition plus égalitaire du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes et réduire les écarts de revenus et de rentes qui désavantagent les femmes. Le congrès féministe de l'USS déplore la faiblesse des mesures élaborées au Parlement. On est loin de l'instauration d'un service public de l'accueil extrafamilial sur le modèle de l'école ! Et loin aussi des revendications de l'initiative sur les crèches soutenue par l'USS qui exige une offre suffisante en matière d'accueil extrafamilial institutionnel pour tous les enfants dès l'âge de trois mois jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, financée pour les deux tiers des coûts par la Confédération et garantissant une rémunération et des conditions de travail et d'encadrement des enfants adéquates.

Le congrès féministe de l'USS demande instamment au Parlement et aux cantons de :

- Garantir un accueil extrafamilial, adapté à l'âge des enfants, couvrant toute la période de la scolarité obligatoire et gratuit pour les parents, selon le modèle de l'école.
- Œuvrer à améliorer les conditions de travail et la qualité de l'encadrement des enfants dans les structures d'accueil, notamment par la conclusion de CCT, l'augmentation des salaires et de la dotation en personnel formé.